



Commune
de
Queyrac

BULLETIN MUNICIPAL N°59 AOÛT 2020

SOMMAIRE

- 1 : Le Mot du Maire
- 2 : Investissements et projets
- 3 : Cimetière
- 4 : Informations
- 5 : Jeunesse
- 6 : Budget participatif
tribune « Queyrac à Venir »
- 7: Associations
- 8: Associations suite



Mairie de Queyrac

1, place du 11 Novembre 1918
Tél : 05 56 59 80 50 - Fax : 05 56 59 86 64

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h00

Cadastre et urbanisme

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

mairie-de-queyrac@wanadoo.fr
www.mairie-queyrac.fr

Direction de la publication :
Véronique CHAMBAUD

Dépôt légal : à parution.

Imprimerie : PAO MAGNIER

Secrétaires de rédaction :
Le secrétariat de mairie

Comité de rédaction :
Commission de communication

N° ISSN : 1291.2247 **Tirage :** 870 exemplaires
imprimés sur papier recyclé

Photos : Dominique PATRAS et autres sources

Le Mot du Maire

Le début de cette saison estivale a été particulièrement marqué par la pandémie COVID-19, nous obligeant à changer nos habitudes.

Notre traditionnelle fête de la Saint-Roch ainsi que tous les projets associatifs ont du malheureusement être annulés.

Espérons tous que les conditions sanitaires puissent s'améliorer à la rentrée.

Respectueuse de l'environnement la commune poursuit ses démarches écoresponsables. Les élus ont choisi d'imprimer ce bulletin sur un papier 100 % recyclé.

Afin de réduire l'impact des phytosanitaires les riverains sont sollicités pour l'entretien des trottoirs dans le cœur du village et de leurs bordures dans les hameaux.

Je tenais à faire une parenthèse car j'ai pu constater des infractions à la réglementation d'urbanisme, de hauts murs pleins se construisent le long de nos voiries communales. Je rappelle que lors de l'élaboration du PLU en 2018 avec les services de l'état, la hauteur maximale des clôtures en bordure de route a été fixée à 1,50 m en façade.

Privilégiez sur rue les « palissades vivantes » notamment en plantation d'osier demandant peu d'entretien de taille, à la fois vous protégeant des regards tout en s'intégrant harmonieusement dans le paysage .

(<http://www.terrevivante.org/455-haies-osez-l-osier-.htm>).

En vous souhaitant un bel été, pensez à vous protéger.

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD

DANS CE NUMÉRO

BUDGET PARTICIPATIF

CIMETIÈRE

INTERDICTION DE FAIRE BRÛLER

INVESTISSEMENTS ET PROJETS 2020

Voirie

- chemin des Pargaux,
- curage de ponts :
chemin de la Cave, chemin de la Hontane et chemin de Lourtet,
- réfection des circuits des eaux pluviales :
intersection chemin de Nonet et route des Déportés Internés.

Projets

- Convention Aménagement de Bourg (CAB) place du 11 novembre (phase 1),
- pose de volets roulants à l'école,
- doublage plafond réserve de la salle polyvalente,
- aménagement lotissement de la Palus :
 - vente de 3 terrains,
 - construction de deux maisons mitoyennes (F4).



Achats

- d'une mini pelle,
- de l'ancien restaurant des chasseurs,
- de matériel technique.



Enfouissements des lignes électriques et téléphoniques

- début de la rue du docteur Donèche jusqu'au croisement rue de la Palus,
- de l'intersection de l'impasse du puits jusqu'à l'école (rue du 8 mai, début du chemin de Lescapon).



Le cimetière et les abandons de concessions

C'est dans un souci de salubrité publique, que la municipalité a décidé de lancer des procédures d'abandon de concessions, c'est un choix courageux car la police funéraire répond à des obligations légales strictes, les procédures sont fastidieuses, et l'abandon de concessions constitue un sujet sensible pour nous tous.



Pour ces procédures d'abandon, deux tranches sont mises en œuvre :

- la première concerne 51 concessions qui font l'objet actuellement d'une reprise ou réhabilitation.

Début juillet, pendant 15 jours les tombes en état d'abandon ont été « relevées * ».

Après une remise en état totale, ces concessions seront de nouveau mises à la disposition de futurs concessionnaires.

- la deuxième tranche concerne une procédure d'abandon : 70 concessions sont recensées.

Pour être éligible à l'abandon, les conditions suivantes doivent être réunies :

- la concession doit dater de plus de 30 ans,
- aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins 10 ans,
- la concession ne doit pas être entretenue, (la jurisprudence détermine les critères d'abandon par un état de friche, de délabrement, d'un manque d'entretien flagrant).

Des recherches vont être entreprises afin de retrouver les descendants ou successeurs des concessions en état d'abandon pour leur demander de procéder à l'entretien, à défaut un état d'abandon sera constitué et un procès-verbal établi.

Notre cimetière doit représenter pour chacun de nous, éprouvé par la disparition d'un proche, un lieu de recueillement et de sérénité. Les procédures de réhabilitation des concessions permettront de contribuer à donner à ce lieu toute la quiétude qu'il mérite.

La réglementation sur l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires nous oblige à repenser aussi l'entretien des parties communes incombant à nos services.

Nous sommes à pied d'œuvre afin de trouver de nouvelles alternatives au désherbage.

Nous restons à votre écoute pour toutes demandes d'informations complémentaires.

Relever des tombes signifie que les restes mortels préalablement placés dans des reliquaires sont ré-inhumés dans un ossuaire.*

Séverine BEAUPIED & Cathy TRASSARD



INFORMATIONS

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Recensement militaire

Pensez à vous faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent votre 16ème anniversaire : attestation nécessaire pour tout examen ou concours (conduite accompagnée...).

Interdiction de faire brûler des déchets

Les déchets verts sont constitués de végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse,
- des feuilles mortes,
- des résidus d'élagage,
- des résidus de taille de haies et arbustes,
- des résidus de débroussaillage,
- des épluchures de fruits et légumes.

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables,
- de les poser conformément aux règles mises en place dans les déchetteries du smicotom.

Il est interdit :

- de les faire brûler à l'air libre,
- de les faire brûler avec un incinérateur de jardin.

Pour plus de renseignements : service-public.fr.

« J'aime ma commune, j'aide mon village, je participe au nettoyage de mon trottoir. »



Mise à l'honneur

Nous félicitons Ingrid et Sébastien de l'hôtel « les Vieux Acacias » pour l'obtention de leur première étoile.

Centre de Loisirs Saint-Vivien de Médoc et Vendays-Montalivet



Pour occuper ludiquement vos enfants tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires, les communes de Saint-Vivien et de Vendays-Montalivet vous proposent d'accueillir vos enfants de 3 à 12 ans au centre de loisirs. L'accueil de Saint-Vivien propose aux ados à partir de 12 ans jusqu'à 16 ans des séjours sportifs et stages notamment voile ou du surf au Verdon. La mairie de Queyrac donne une participation par jour et par enfant aux communes de Saint-Vivien et de Vendays-Montalivet afin que les familles Queyracaises puissent bénéficier du tarif préférentiel communal.

Inscription et renseignements:

<https://www.les-petits-potes.fr>

<http://www.vendays-montalivet.fr/jeunesse/loisirs-et-vacances/vacances-scolaires>.

Un conseil municipal des jeunes pour Queyrac

- **C'est quoi le conseil municipal des jeunes (CMJ) ?**

Des jeunes, filles et garçons, qui se réunissent, montent des projets ensemble, représentent leur commune pour 1 an, participent à la vie locale et municipale, créent un lien entre les générations....

Des jeunes qui bougent !

- **Tu veux être candidat ?**

Tu es en CM1 ou CM2, habites à Queyrac, tu as des idées, envie de donner ton avis et être acteur de ton village.

C'est bientôt possible !

Dès la rentrée scolaire, demande ton dossier d'inscription à l'école. Tu pourras y mettre tes idées, tes projets pour les jeunes et ton village. Retourne le avant le lundi 21 septembre 2020 à l'école ou à la mairie de Queyrac. Après la clôture des inscriptions, tu pourras faire campagne pour que les élèves de l'école votent pour toi !

- **Et après ?**

Tous les élèves de primaire voteront en octobre pour élire les conseillères et conseillers municipaux jeunes qui une fois élus choisiront le maire des jeunes de Queyrac !

Le CMJ se réunira en petites commissions pour débattre d'idées, poser des questions ou encore créer des projets ... que les jeunes conseillers voteront en conseil municipal des jeunes pour les soumettre ensuite au conseil municipal des adultes, qui pourra allouer un budget à ces projets.

BUDGET PARTICIPATIF POUR QUEYRAC

Votez pour Queyrac et la voiture électrique en copartage !



Nous avons besoin de vous pour voter massivement **du 1^{er} au 30 novembre 2020** sur le site www.jeparticipe.gironde.fr pour soutenir le projet que nous venons de déposer pour le concours écologique et solidaire lancé par le département dans le cadre du budget participatif.

Une somme de 20 000 euros sera allouée par projets retenus. Il serait dommage de ne pas tenter l'aventure ! On compte sur vous pour voter et partager l'info pour que l'on puisse avoir toutes nos chances et faire un pas de plus pour notre commune vers l'écologie !

Description du projet

« L'auto-partage, la voiture au service des habitants. »

Nous demandons une voiture électrique qui sera mise en copartage pour les habitants de Queyrac grâce à un système de location à la demi-journée à raison d'une journée maximum pour les déplacements des habitants, avec un tarif attractif pour que ce soit accessible à tous, sans discrimination et permettant de financer l'assurance et l'entretien de la voiture. La location et le retour de la voiture se feraient en mairie ainsi que sa recharge.

Ce projet doit répondre à la question suivante :

En quoi cette idée a-t-elle un effet positif sur les solidarités, la biodiversité, le climat, la démocratie et le lien social ?

Une voiture électrique en copartage permettrait de désenclaver notre territoire, de proposer une solution alternative aux transports en commun, en plus des effets bénéfiques contre la pollution car il est nécessaire que l'on change nos habitudes de consommation pour aller vers une transition écologique durable.

Cela aiderait les personnes comme les jeunes qui ont besoin d'être mobiles ou les ménages à faibles revenus d'avoir une voiture à disposition et à moindre coût, d'aider les foyers avec une seule voiture d'en avoir une deuxième de temps à autre, ou encore pour les habitants souhaitant faire un grand trajet, de réduire leur coût et leur empreinte carbone. Dans le même esprit, les employés municipaux et les élus pourraient aussi se servir de la voiture lorsqu'elle est disponible pour les déplacements dans le cadre de leur fonction.

Si le projet « auto-partage » abouti, la municipalité envisage d'installer une borne de recharge rapide avec deux prises et une ombrière photovoltaïque pour une production autonome d'électricité. Cet équipement incitera éventuellement, les habitants à s'équiper de véhicules électriques, d'attirer des touristes en quête de branchement et permettre à notre village d'être toujours plus éco-responsable.

**Mobilisons nous, votez et faites voter
pour notre projet !
(seuls les 35 projets ayant le plus de votes
seront retenus),
sur le site www.jeparticipe.gironde.fr.**

TRIBUNE « QUEYRAC À VENIR »

Toute la liste « Queyrac à venir » se joint à nous afin de remercier toutes celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales.

Un tiers des votants a fait le choix du renouveau et de l'alternative et pour la première fois, deux conseillers de l'opposition vont siéger au conseil municipal et dans les différentes commissions de la commune. Nous nous attacherons à vous représenter le mieux possible tout au long de ce mandat dans une démarche que nous souhaitons constructive avec la majorité.

Nous invitons toutes les Queyracaises et Queyracais à signaler à la mairie et/ou à nous, toutes les difficultés rencontrées en tant qu'habitants de la commune ou encore toutes les suggestions d'amélioration du quotidien.

Nous les relayerons en conseil municipal et veillerons à ce que des solutions/réponses y soient apportées.

Bien à vous.

Myriame ROURE & Cédric ARDILLEY

ASSOCIATIONS



Liens Intergénérationnels

Madame COVID-19 vous n'êtes pas gentille. Le thème était choisi par Virginie professeur des écoles de la classe CM2, nous devions à l'aide des photos et de textes faire des documentaires sur les « animaux, et par votre faute tout s'est figé ». Plus de rencontres entre nous et surtout pas de contact avec les élèves de CM2 et les petits de la classe maternelle de Laurent. Mais, Monique la star des travaux de perles a réalisé des tableaux individuels sur les animaux des « Fables de la Fontaine ».

Ces tableaux ont été distribués par Laurent. Nous la remercions. Nous souhaitons Madame COVID-19 que vous vous retiriez et que vous nous laissiez reprendre nos activités avec l'école. Bonnes vacances à tous les enfants et à leurs enseignants et nous souhaitons tous que la rentrée reprenne comme les années précédentes.

Christiane GENDROT - 05 56 59 85 54

Association Communale de Chasse Agréé

Nous avons lâché fin juillet 130 faisandeaux de 14 semaines. **Merci de ne pas laisser divaguer vos chiens.** Les autres dates de lâchers de : faisans et perdreaux vous seront communiquées lors de la vente des cartes de chasse. N'oubliez de ramener votre feuille complète de validation de votre permis de chasser. Nos permanences se tiendront les **samedis : 5 et 12 septembre de 9h00 à 12h30**, à la salle Polyvalente de Queyrac. Suite aux dégâts causés aux vignes près des habitations, par les lapins, nous avons organisé des battues avec des furets, une cinquantaine de lapins a été éliminée. Protégez-vous et bonnes vacances.

Bernard COUDOUIN - 06 21 34 35 73

Anciens Combattants

Toutes les cérémonies pratiques avec les enfants du CM2 ont été mises en sommeil et le 14 juillet n'a pas été un bon cru. L'autorisation de célébrer ce jour de « révolution française », était délivrée tardivement et vous en savez la cause. Le cœur n'y était pas car nous pensions, avec conséquences familiales immenses qu'a découlé cette épidémie. Nous sommes loin des 50 millions de morts européens (fin 1918) dû à la « grippe espagnole »; quand même c'est dur. Peu d'adhérents sont venus affronter le soleil mais une gerbe a été déposée par Madame le Maire et le président des Anciens Combattants, nos 3 porte-drapeaux étaient fidèles au rendez-vous et notre doyen Jacky-Robert BLANC a hissé le drapeau. Nous avons bu le verre de l'amitié dehors, c'était parfait. Merci à toutes et à tous. Prenez soin de vous et des autres. Bonnes vacances, rendez-vous pour le 11 novembre, si dieu le veut !

Monsieur André LAPEYRE - 05 56 59 71 01

Cercle des Fils d'Argent

Bonjour à toutes et à tous, À l'heure où j'écris ces quelques mots, nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner une date de reprise de nos activités au club le jeudi. En effet la plupart de nos adhérents sont vulnérables étant donné leur grand âge, de ce fait nous nous devons de ne prendre aucun risque. Dès que cela sera possible, je ne manquerai pas de les appeler individuellement par téléphone pour les avertir. Je vous souhaite de bonnes vacances, profitez de votre famille et prenez soin de vous.

Gérard VANDEMOERE - 06 21 64 02 98



ASSOCIATIONS

Association Queyrac en Fête



Pour préserver la santé de tous,
pas de Fête St Roch cet été...
A bientôt ! En attendant, prenez soin de vous !

queyracenfete@gmail.com

Philippe SARRAZIN - 06 19 43 23 62



Gardon Queyracais

La saison de pêche est bien avancée. Malgré l'interruption de l'activité, le nombre de carte vendue reste à peu près constant. En fin d'année (avant décembre), il faudra faire les élections des bureaux des AAPPMA, nous reviendrons vers vous pour les éventuelles candidatures. Espérons que la faune piscicole ne souffre pas trop avec la météo du mois de juillet (températures élevées, absence de pluie). Pensez même au bord de l'eau à respecter les gestes barrières. Il faut vous protéger et protéger les autres.

Dominique PATRAS - 06 87 20 61 88



Association des Parents d'Élèves

Toute l'association des Parents d'élèves des écoles de Queyrac et Jau-Dignac-Et-Loirac souhaite de bonnes vacances aux enfants, à leurs parents, ainsi qu'à tout le personnel de l'école. Suite au confinement, notre premier loto n'aura pas pu avoir lieu mais nous espérons que la situation nous permettra de l'organiser entre la rentrée et Noël...

Bonne rentrée à toutes et à tous et à bientôt pour de nouveaux projets. Prenez-soin de vous et de vos proches.

Cédric ARDILLEY - 06 22 27 47 31

Construisons
Ensemble
Leurs
Souvenirs
De
Demain...



Archéologique et sauvegarde du Patrimoine

Cette année, il n'y aura pas de messe pour la Saint-Roch à la chapelle de Lescapon pour cause de COVID-19.

La chapelle Saint Roch pourra être visité le 20 septembre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (masques obligatoires).

Bonnes vacances à tous.

Prenez soin de vous.

Pilar GOTORBE - 05 56 59 80 85

Association Sportive Queyracaise

Les cours du yoga reprendront le lundi 14 septembre si les conditions sanitaires le permettent.

- les lundis et jeudis de 18h30 à 19h45,
- les mercredis de 9h00 à 10h15.

L'association recherche activement un professeur diplômé pour les cours de gym et de pilate.

Le club vous tiendra informé.

Bonnes vacances à tous.

Véronique CHAMBAUD - 05 56 59 82 25